

ACCUEIL

ACTUS

ADULTES

JEUNES

FAMILLES

Soyez créateurs de vos projets

FICHE MINEUR 2023/2024

11 - 17 ANS

Le centre social Clos Margis est géré par l'association PEP28. En vous inscrivant dans une action du centre social, vous vous engagez à participer à la vie du centre et à respecter et défendre nos valeurs associatives : Laïcité, Egalité et Solidarité.

Afin que votre dossier soit complet il faut préalablement avoir adhérer au centre sociaux de Lucé pour l'année, et :

- **Compléter et signer la “Fiche d’informations mineur”**
- **Compléter et signer les “Renseignements médicaux et autorisation d’hospitalisation”**
- **Signer le “Règlement intérieur”**
- **Fournir la copie du carnet de vaccination de l’enfant**

CENTRE SOCIAL PEP28
CLOS MARGIS



FICHE D'INFORMATIONS MINEUR 2023-2024

En inscrivant mon enfant au secteur jeunes je l'autorise à participer aux activités et sorties organisées dans le cadre des actions proposées par les centres sociaux de Lucé.

1- Etat civil, contacts et renseignements généraux

Nom de l'enfant mineur : _____ Prénom de l'enfant mineur : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Age : ____ ans Sexe : ☐ garçon ☐ fille

Téléphone de l'enfant mineur : ____ _ ____ _ ____ _

Nom et prénom de la mère : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : ____ _ ____ _ ____ _ Portable : ____ _ ____ _ ____ _ Travail : ____ _ ____ _ ____ _

Adresse mail : _____

Nom et prénom du père : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : ____ _ ____ _ ____ _ Portable : ____ _ ____ _ ____ _ Travail : ____ _ ____ _ ____ _

Adresse mail : _____

Nom et prénom du tuteur légal : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : ____ _ ____ _ ____ _ Portable : ____ _ ____ _ ____ _ Travail : ____ _ ____ _ ____ _

Adresse mail : _____

2- Attestation de séparation

En cas de séparation du père ou de la mère de votre enfant, merci de compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e) _____ atteste que je suis séparée(e) du père ou de la mère de mon enfant et ne suis pas, de ce fait, en capacité de faire signer le dossier d'adhésion par l'autre parent.

Je m'engage à prévenir par tous les moyens à ma disposition (téléphone, courrier, sms, mail...) le père ou la mère, l'autre détenteur de l'autorité parentale de mon adhésion et de la participation de mon enfant cité ci - dessus aux activités, sorties, séjours des centres sociaux de Lucé.

Signature :

Renseignements médicaux et autorisation d'hospitalisation :

Vaccins : *merci de fournir la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de votre enfant*

Informations nécessaires sur l'état de santé de l'enfant – Indiquez les difficultés de santé (allergies, asthme, traitement médical, maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Autorisation d'hospitalisation et de soins :

En qualité de responsable légal de l'enfant nommé ci-avant, je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise le responsable du centre social Clos margis à prendre les dispositions si l'état de santé de mon enfant nécessite des soins ou une hospitalisation en urgence.

Signature :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom et prénom : _____
Lien de parenté : _____ **Téléphone :** ____ _

Nom et prénom : _____
Lien de parenté : _____ **Téléphone :** ____ _

Nom et prénom : _____
Lien de parenté : _____ **Téléphone :** ____ _

Règlement intérieur

Centres Sociaux – Secteur Jeunes

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES CENTRES SOCIAUX PEP28

Deux centres sociaux sont présents sur la ville de Lucé. Ils sont gérés par l'association PEP28.

Identification des centres sociaux :

Centre social Clos margis

1 ter rue de Genève

28110 Lucé

Tél : 02.37.28.31.79

accueilclos@pep28.asso.fr

Centre social Robert Doisneau

81 bis rue François Foreau

28110 Lucé

Tél : 02.37.24.95.04

accueildoisneau@pep28.asso.fr

- ➔ **UN LIEU** : Convivial ouvert à tous pour l'accueil, l'écoute et la prise d'informations
- ➔ **OÙ JE PEUX** : Agir pour mon quartier, proposer mon aide, partager mes passions, aider à la vie du centre, découvrir et expérimenter, participer à des activités avec le soutien des professionnels
- ➔ **J'Y DEFENDS** : Les valeurs : solidarité, égalité, citoyenneté et laïcité

CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT DU SECTEUR JEUNES

♦ Axes éducatifs

L'ensemble des actions du secteurs jeunes s'articulent autour des axes éducatifs suivants :

- Information et prévention
- Coopération et vivre ensemble
- Autonomisation et confiance en soi
- Expression et débat
- Cohésion et gestion des émotions

♦ Public accueilli

Les secteurs jeunes accueillent toute personne âgée entre 11 et 25 ans. Certaines activités s'adressent aux jeunes par tranches d'âges et d'autres favorisent la mixité entre les différentes générations de jeunes.

♦ L'encadrement

Centre social Clos Margis	Centre social Robert Doisneau
<i>En cours de recrutement</i> Responsable secteur Jeunes	Penda LY Responsable secteur Jeunes

La taille du groupe est fixée selon le nombre d'encadrants et le type d'activité. Un animateur pour 12 jeunes hors structure.

♦ Horaires

Hors vacances scolaires

Accueil libre : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Projets spécifiques : les mercredis

CS CLOS MARGIS		CS ROBERT DOISNEAU	
Jour	Horaires	Jour	Horaires
Lundi	16h30-18h00	Lundi	16h30-18h00
Mardi	16h30-19h00	Mardi	16h30-19h00
Mercredi	14h00-19h00	Mercredi	14h00-19h00
Jeudi	16h30-18h00	Jeudi	16h30-18h00
Vendredi	16h30-18h00	Vendredi	16h30-18h00

Vacances scolaires

Les horaires sont définis selon la programmation des vacances du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00. Les programmes sont disponibles aux accueils des centres sociaux et internet une semaine et demie avant les vacances scolaires.

♦ La responsabilité

Pendant une activité, avec un horaire de début et un horaire de fin, les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs qui encadrent l'animation pendant toute la durée de l'activité. Dans ce sens les animateurs sont garants de la sécurité des jeunes et du respect des règles de vie.

Pendant les accueils libres, les jeunes n'ont pas l'obligation de rester sur l'intégralité du créneau horaire. Ils peuvent venir et partir à tout moment, **SAUF** si le représentant de l'autorité parentale informe les accueils des centres sociaux ou les responsables de secteurs jeunes par une attestation écrite que son enfant ne peut pas quitter l'accueil libre avant la fin du créneau horaire.

Les animateurs de l'accueil libre sont responsables des jeunes pendant leur temps de présence à l'accueil jeunes. Pour chaque jeune qui participe à l'accueil libre, l'heure d'arrivée et l'heure de départ seront indiquées.

♦ Les règles de vie lors des activités ou de l'accueil libre

Le secteur jeunes est un lieu de détente et de convivialité. Toute agression verbale ou physique est interdite. Le secteur jeunes n'est pas un espace de non droit : les lois de la République doivent y être respectées comme partout ailleurs. C'est un espace laïc où tout prosélytisme est interdit : aucune ségrégation, qu'elle soit sexuelle ou culturelle ne sera tolérée.

Toute dégradation à l'intérieur du secteur jeunes et dans l'enceinte du Centre Social, volontaire ou non, fera l'objet d'une déclaration aux parents. Les réparations ou remplacement de matériel détérioré seront à la charge des familles.

L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, le centre social décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

L'usage, la détention et l'introduction de toutes substances illicites (drogues, alcool) sont interdits ainsi que les instruments dangereux et feront l'objet d'un renvoi immédiat. Comme tout établissement collectif, il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre social. Tout sera mis en œuvre pour ne pas inciter les plus jeunes à fumer.

L'utilisation du téléphone mobile est acceptée dans la limite du raisonnable (si ce dernier ne dérange pas les autres).

CHAPITRE 3 : INSCRIPTION ET TARIFS

Les jeunes fréquentant les secteurs jeunes des centres sociaux PEP28 doivent **souscrire à une adhésion annuelle et familiale** au centre social Clos Margis ou au centre social Robert Doisneau, d'un montant de **10€**.

Pour participer aux activités, **l'inscription est obligatoire** et devra être acquittée du coût correspondant. Le règlement des activités est exigé à l'inscription et valide les réservations.

Pour toute inscription, une fiche de renseignements, une fiche sanitaire et le règlement intérieur doivent être dûment complétés et signés. Les photocopies du carnet de vaccination peuvent être effectuées gratuitement à l'accueil des centres sociaux. Le représentant de l'autorité parentale est dans l'obligation d'informer le centre social de référence en cas de toute modification des données sanitaires du jeune : allergies, blessures, traitement médical...

L'annulation de toute activité doit se faire au minimum 48 heures avant le début de celle-ci afin d'en demander le remboursement. Dans les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué SAUF sur présentation d'un certificat médical.

CHAPITRE 4 : DROIT A L'IMAGE

Lors de l'adhésion, vous pourrez accepter ou refuser la diffusion de photos de votre enfant en remplissant l'attestation droit à l'image. Cependant, le Centre social décline toute responsabilité quant à la publication de photo sur les réseaux sociaux par d'autres jeunes fréquentant les secteurs jeunes.

CHAPITRE 5 : NON-RESPECT DU REGLEMENT

Le non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive, à long ou court terme du secteur Jeunes et/ou du centre social, en fonction de la gravité de l'incident. Le jeune pourra être convoqué avec sa famille par la direction du centre social et de la responsable du secteur Jeunes afin de s'expliquer et de s'entretenir sur les faits. Pour toute détérioration de matériel, la responsabilité civile de la famille pourra être engagée. Dans le cas contraire, les réparations ou le remplacement seront à la charge des familles. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une information aux familles et aux jeunes.

Fait à Lucé le

Signature du jeune :

Signature du représentant de l'autorité parentale :

Signature du responsable du secteur jeunes :

REGLEMENT INTERIEUR – VERSION SYNTHETIQUE

CENTRES SOCIAUX – SECTEURS JEUNES

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES CENTRES SOCIAUX PEP28



Centre social Clos Margis : 02 37 28 31 79

Centre social Robert Doisneau : 02 37 24 95 04

Site internet : <https://www.lespep28.org/centres-sociaux/>

C'EST UN LIEU DE



DE CONVIALITÉ



DE PARTAGE



D'ECOUTE ET
D'INFORMATION



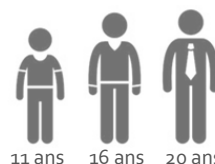
D'ACTIVITÉS

CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT DU SECTEUR JEUNES

LES ACTIVITÉS PERMETTENT



L'EXPRESSION ET
LE DÉBAT



L'AUTONOMIE ET
RESPONSABILITÉ



VIVRE ENSEMBLE

PUBLIC ACCUEILLI



De 11 ans à 25 ans

HORAIRES



VACANCES
ACTIVITÉS

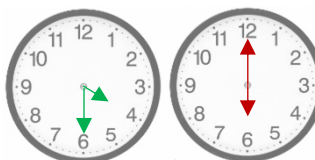


RÉCUPÉRER LES PROGRAMMES
AU CENTRE SOCIAL

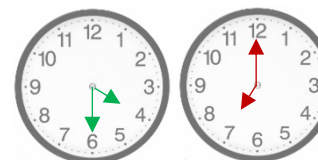


HORS VACANCES
ACCUEIL LIBRE

LUNDI



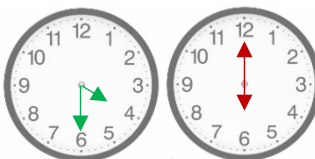
MARDI



MERCREDI



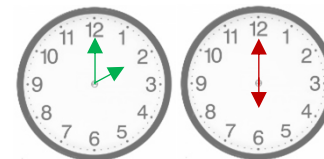
JEUDI



VENDREDI



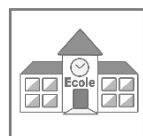
SAMEDI



RESPONSABILITE



HEURES ACTIVITÉS



HEURE ARRIVÉE ET HEURE
DEPART DU JEUNES
ACCUEIL LIBRE



RÈGLES DE VIE



INSULTES



DÉGAT
VOLONTAIRE



DROGUE ET ALCOOL

CHAPITRE 3 : INSCRIPTION ET TARIFS

TARIFS



10 € par famille



1 ans

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

DOSSIER AU
CENTRE SOCIAL



CARNET DE VACCINATION

DOSSIER INSCRIPTION

CHAPITRE 4 : DROIT A L'IMAGE



CHAPITRE 5 : NON-RESPECT DU REGLEMENT

